



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Le préfet de la Haute-Savoie

Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Arrêté N° PREF-DCI-BCAR-2024-1002 du 21/06/2024
portant modification de l'horaire de clôture du scrutin pour le 1^{er} tour de l'élection
des députés à l'Assemblée nationale dans la commune d'Annecy le 30 juin 2024

VU le Code électoral, notamment son article R.41 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves Le Breton, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

CONSIDERANT la demande du maire d'Annecy de retarder l'heure de clôture des bureaux de vote dans le but de faciliter l'exercice du droit de vote des électeurs de sa commune ;

CONSIDERANT que l'arrêté visant à modifier les horaires de scrutin est affiché dans chaque commune intéressée au plus tard le cinquième jour avant celui de la réunion des électeurs ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

Article 1^{er} : Dans le cadre du premier tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale du 30 juin 2024, le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 19 heures dans les bureaux de vote de la commune d'Annecy.



Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture et monsieur le maire d'Annecy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché sur les emplacements d'affichage administratif de la commune au plus tard le 25 juin 2024 et dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Pour le préfet
le secrétaire général,



David Anthony DELAVOËT